



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE
TEMPORAIRE DU PARC PECOURT**

Arrêté de Police N° 16/2024 (ST) du 18 mars 2024

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité du public lors de la
préparation et de la remise en état du parc Pierre Pécourt dans
le cadre des festivités du Nain Gaillou organisées le samedi 04
et dimanche 05 Mai 2024*

ARRETE

ARTICLE 1 *Les festivités du Nain Gaillou dans le parc Pierre Pécourt seront
organisées le samedi 04 et dimanche 05 Mai 2024.*

ARTICLE 2 *A titre exceptionnel, le Parc Pécourt sera fermé au public le
vendredi 03 mai 2024 afin de pouvoir effectuer les
préparations nécessaires à la mise en place des festivités. Il sera
également fermé le lundi 06 mai 2024 afin de remettre en bon
état de propreté le parc.*

ARTICLE 3 *Madame la secrétaire générale des services de la commune
Monsieur le responsable du service technique
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de
Police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
18 mars 2024
Le Maire,
Maryline LUCAS*

